

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour de septembre 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després, Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2017-09-106 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Jocelyn Bernier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2017-09-107 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 9 août 2017 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2017-09-108 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter les comptes du mois d'août 2017 totalisant une somme de onze mille six cent vingt-trois dollars et trois sous (11 623,03 \$), pour la Municipalité, de mille trente-trois dollars et huit sous (1 033,08 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 septembre 2017

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Invitation à participer au Gala de l'Entreprise du Témiscouata.

2017-09-109 PARTICIPATION À LA 26^E ÉDITION DU GALA DE L'ENTREPRISE DU TÉMISCOUATA

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'autoriser Monsieur André St-Pierre, maire, à participer à la 26^e édition du Gala de l'Entreprise du Témiscouata qui se tiendra le 18 novembre prochain à l'École secondaire de Dégelis.

QUE le coût du billet est de 80 \$ et est défrayé par la Municipalité.

2017-09-110 TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE ET SUBVENTION DU DÉPUTÉ

ATTENDU QUE le budget alloué pour les travaux réguliers d'automne en voirie est de 15 000 \$;

ATTENDU QUE le budget alloué pour les travaux de voirie provenant la totalité de la promesse de subvention du député est de 15 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu;

QUE les travaux devant être exécutés sont décrits en annexe à la présente résolution;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les travaux devront débuter au courant du mois de septembre;

QUE la personne responsable de la surveillance des travaux sera Monsieur Jacques Morin, employé municipal;

QUE les travaux seront exécutés par Concassage E. Tanguay inc.

**2017-09-111 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
MUNICIPAUX 2017-2020**

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été lancé sur le site officiel du SEAO le 17 juillet 2017 pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

ATTENDU QU'UN avis public pour cet appel d'offres a été publié dans le journal *Info Dimanche* en date du 19 juillet 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le jeudi 11 août 2017 à 11 h 35 en présence de Madame Linda Morin; Monsieur Jacques Morin, membres du comité de sélection et Mme Francine Morin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Athanase;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposées leur soumission respective soit, *9096-8884 Québec inc.* et *Concassage E. Tanguay inc.*;

ATTENDU QUE l'étude de conformité démontre que la soumission de *9096-8884 Québec inc* contient une irrégularité et une omission;

ATTENDU QUE le cahier de charge/devis général stipule que seront écartées, notamment, les soumissions qui démontrent des omissions ou des irrégularités;

ATTENDU QUE l'étude de conformité de la soumission de *Concassage E. Tanguay inc.* démontre qu'elle est CONFORME EN TOUT POINT;

ENTREPRENEUR

Concassage E. Tanguay Inc. :

<u>SOUMISSION :</u>	2017-2018	76 634,45 \$ taxes en sus
	2018-2019	80 941,00 \$ taxes en sus
	2019-2020	83 369,23 \$ taxes en sus

TOTAL POUR 3 ANS **240 944,68 \$ taxes en sus**

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jocelyn Bernier

APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Després

ET RÉSOLU

QUE ce conseil retienne la soumission reçue de *Concassage E. Tanguay inc.* pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 au montant de deux cent quarante mille neuf cent quarante-quatre dollars et soixante et huit sous (240 944,68 \$), taxes en sus, et accorde le contrat de déneigement des chemins municipaux à Concassage E. Tanguay inc.

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer avec l'entrepreneur pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase tout document relatif à ce contrat.

2017-09-112 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-08-100 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT R-177-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE PERMETTRE, NOTAMMENT, L'ADHÉSION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la *Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (P. de L. 122 - L. Q. 2017, c. 13) le 16 juin 2017;

ATTENDU QUE cette loi modifie la procédure d'adoption d'un règlement municipal en prévoyant, à l'article 445 du *Code municipal du Québec* tel que modifié, que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement accompagné d'un avis de motion;

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution 2017-08-100 adoptant le projet de règlement R-177-2017 a eu lieu lors de la réunion du conseil municipal tenue le 9 août 2017, soit postérieurement à l'entrée en vigueur de la « loi 122 »;

ATTENDU QUE la nouvelle procédure d'adoption d'un règlement municipal n'a pas été régulièrement suivie lors de la séance ordinaire du conseil du 9 août 2017 en ce que le projet de ce règlement R-177-2017 n'a pas été présenté et qu'aucun avis de motion n'a été donné lors de cette séance du conseil;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'annuler la résolution 2017-08-100 concernant l'adoption du règlement R-177-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la Cour municipale, et de procéder à l'adoption de ce règlement selon la nouvelle procédure en vigueur à ce jour.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE »

La direction générale déclare que le projet de règlement numéro R 177-2017 a pour but de modifier l'entente actuelle relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup de manière à permettre à la MRC des Basques et aux municipalités de cette MRC d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup »

AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Monsieur, Pierre Després, conseiller, de Saint-Athanase, donne avis de motion que séance tenante, il, présentera un projet de règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

**2017-09-113 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-177-2017
AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR
MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE
RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE PERMETTRE,**

**NOTAMMENT, L'ADHÉSION DE CERTAINES
MUNICIPALITÉS À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Athanase désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de cette séance ordinaire du 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Jocelyn Bernier,

QUE le projet de règlement numéro R-177-2017 du 5 septembre 2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adoptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

La Municipalité de Saint-Athanase autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la direction générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE
L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE
LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Monsieur, Gaston Chenard, conseiller, de Saint-Athanase, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

2017-09-114 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc, à signer pour et au nom de la municipalité, notamment, les chèques conjointement avec le maire ou le maire suppléant, les effets bancaires, les lettres ou tout autre document relatif aux affaires de la municipalité de Saint-Athanase.

2017-09-115 NOMINATION DE MADAME FRANCINE MORIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase met fin au contrat de travail de Madame Francine Morin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en date du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Leblanc a été engagé par la municipalité pour occuper les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité en remplacement de Madame Francine Morin;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Leblanc est entré en fonction le 21 août 2017;

ATTENDU QU'il sera bénéfique pour la municipalité que Madame Francine Morin occupe un poste dans la Municipalité dans l'exercice de ses nouvelles fonctions pour faciliter la transition et assister le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu :

QUE Madame Francine Morin occupe le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de St-Athanase pour une durée déterminée, soit du 6 septembre 2017 au 31 mars 2018.

QUE les conditions de travail actuelles de Madame Francine Morin, notamment, celles relatives à son salaire et à ses bénéfices marginaux soient reconduites tacitement pour la période précitée.

QUE les modalités de l'engagement de Madame Francine Morin à ce poste soient spécifiquement prévues dans un contrat de travail à durée déterminée à intervenir ultérieurement entre la municipalité et elle-même.

QUE Madame Francine Morin soit toujours autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, notamment, les chèques conjointement avec le maire ou le maire suppléant, les effets bancaires, les lettres ou tout autre document relatif aux affaires de la municipalité de Saint-Athanase.

2017-09-116 DEMANDE D'UTILISATION DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES INFOROUTE KRTB

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase possède sur son territoire de nombreuses entreprises acéricoles générant une économie prospère et de nombreux emplois ;

ATTENDU QUE ces entreprises ont besoin des technologies numériques pour accroître leur développement ;

ATTENDU QUE le service Internet de très haute vitesse (100 Mbps en téléversement et 100 Mbps en téléchargement) n'est pas disponible dans la municipalité de Saint-Athanase pour ces entreprises privées ;

ATTENDU QUE le service Internet de très haute vitesse est disponible à Témiscouata-sur-le-Lac, secteur Cabano ;

ATTENDU QUE le réseau de fibres optiques « Inforoute KRTB » parcourt le Témiscouata ;

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Athanase demandent au comité de gestion de l'Inforoute KRTB d'utiliser le réseau de fibres pour acheminer l'internet de très haute vitesse de Cabano vers l'édifice municipale de Saint-Athanase. La municipalité conclurait sa propre entente avec un fournisseur de service internet.

**2017-09-117 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –
AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE VTT DU MONT
THOMPSON**

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement doivent être effectués sur le sentier de VTT du Mont Thompson;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont pour objet de mettre ledit sentier en état d'utilisation pour les VTT sur une lisière d'une largeur uniforme de 5 mètres sur une longueur de 335 mètres;

ATTENDU QUE lesdits travaux doivent être effectués dans les meilleurs délais;

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Athanase demande sur invitation une soumission pour les coûts de machinerie et de main-d'œuvre pour l'exécution desdits travaux;

QUE le soumissionnaire retenu s'engage à exécuter lesdits travaux entre le 25 septembre 2017 et le 30 septembre 2017;

QUE la proposition devra être acheminée, par écrit et dans une enveloppe cachetée au bureau municipal, au plus tard avant 15 heures, mercredi le 20 septembre 2017.

**2017-09-118 MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE
REMERCIEMENTS À MONSIEUR GASTON PATRY**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'une motion de félicitations et de remerciements soit adressée à Monsieur Gaston Patry, citoyen de Saint-Athanase, pour avoir fabriqué un chapelet en bois et en avoir fait cadeau à la municipalité. Ce chapelet orne maintenant la croix de chemin située sur le chemin de l'Église.

**2017-09-119 MOTION DE REMERCIEMENTS AU GROUPE
LEBEL**

Au nom des membres du comité des Loisirs de Saint-Athanase, il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu à

l'unanimité des membres du conseil qu'une motion de remerciements soit adressée au Groupe Lebel, pour avoir donné au Comité des loisirs de Saint-Athanase un abri-kit éco (cabanon) dans le cadre du projet sentiers pédestres au Lac des Canards. La Municipalité, les randonneurs et le comité apprécient grandement ce geste.

2017-09-120 MOTION DE FÉLICITATIONS À KORALY BOUCHER

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'une motion de félicitations soit adressée à Koraly Boucher, lauréate de la Médaille académique du Gouverneur général du Canada. Nous lui souhaitons tout le succès espéré dans la poursuite de ses études.

« La Médaille académique du Gouverneur général est la récompense la plus importante que puisse recevoir un élève fréquentant une maison d'enseignement canadienne, et est attribuée strictement sur la base du rendement scolaire ».

2017-09-121 PARTICIPATION AU 60^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DU CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB DU SECTEUR DE RIVIÈRE-BLEUE

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu d'autoriser Monsieur André St-Pierre, maire, à participer au 60^e anniversaire de fondation du Conseil des chevaliers de Colomb du secteur de Rivière-Bleue, qui aura lieu le 23 septembre prochain au complexe Rosaire-Bélanger à Rivière-Bleue. Le coût de l'activité est de 30 \$.

RAPPORT DES ÉLU(E)S

GASTON CHENARD *M. Chenard, fait le compte-rendu d'une rencontre de la RIDT tenue à Dégelis le 23 août dernier;*

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 h 40 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dans le cadre du concours « Fleurissons notre paroisse »

Le tirage du « Concours Fleurissons notre paroisse » s'est déroulé avant le début de la séance en présence des élus municipaux, de la présidente du Cercle de Fermières de Saint-Athanase et de 4 personnes présentes dans la salle.

Les coupons ont été tirés par différentes personnes assistant à la rencontre.

La liste des gagnants est la suivante :

Prix d'une valeur de 50 \$ offert par la Municipalité (arbuste)	Sylvie Deschênes et Mario Patry
Prix de 50 \$ (Érablière de la Rivière Noire)	Dany Patry
Prix de 25 \$ (Les Villas Larose)	Adelin Briand
Prix de 25 \$ (Érablière de la Coulée Creuse inc.)	Karyne Patry
Prix de 25 \$ (Club des 50 ans et + de St-Athanase)	Gaston Chenard
Prix de 25 \$ (Entreprises forestière E. Tanquay inc.)	Christiane Després
Bon d'achat de 25 \$ (Magasin général L.G. Thibault)	Jean-Guy Thibault

Il est mentionné qu'il serait opportun de renouveler l'expérience l'année prochaine.